



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée – Grand-Rue à Eischen*

En raison de la réalisation de la couche de roulement finale de la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 16 juillet 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 22 juillet 2024, à partir de 7h30, jusqu'au plus tard le mercredi, 24 juillet 2024 à 20h00, la circulation à Eischen est réglée comme suit :
- interdiction de circulation dans la Grand-Rue, sur le tronçon limité depuis la maison sise 35, Grand-Rue jusqu'à l'intersection avec la rue de la Montagne ;
  - interdiction de stationnement des deux côtés de la Grand-Rue, sur le tronçon limité depuis la maison sise 35, Grand-Rue jusqu'à l'intersection avec la rue de la Montagne ;
  - interdiction de circulation dans la rue de Waltzing, sur le tronçon limité depuis la maison sise 1 jusqu'à la hauteur de la maison sise 5, rue de Waltzing ;
  - interdiction de stationnement des deux côtés de la rue de Waltzing, sur le tronçon limité depuis la maison sise 1 jusqu'à la hauteur de la maison sise 5, rue de Waltzing.
- Art. 2 : Le mercredi, 24 juillet 2024, entre 7h30 et 17h00, la circulation dans la Grand-Rue à Eischen est réglée par des feux de signalisation, ceci sur le tronçon limité depuis la maison sise 22A jusqu'à la hauteur de la maison sise 33, Grand-Rue.
- Art. 3 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 4 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 16 juillet 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)